

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION AJOURNÉE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2009  
DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI  
6 OCTOBRE 2009 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES  
SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JEANNINE L. MERCIER, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- JEAN-GUY DESROSIERS, représentant de la Ville de Montmagny
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- PIERRE FORTIN, représentant de la municipalité de Cap-Saint-Ignace
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- HILAIRE LÉTOURNEAU, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2009-10-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 6 octobre 2009 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion et constatation de la régularité de la session (155 C.M.)
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 25 août 2009
  - 3.2 Session du 22 septembre 2009
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Locaux
    - 5.1.1 État d'avancement et coûts
    - 5.1.2 Lot 1 – Démolition et démantèlement
    - 5.1.3 Lot 2 – Enveloppe extérieure
      - 5.1.3.1 Dépôt des soumissions et contrat
    - 5.1.4 Lot 2.1 et 2.2
      - 5.1.4.1 Dépôt des soumissions et contrat - Lot 2.1
      - 5.1.4.2 Dépôt des soumissions et contrat - Lot 2.2

- 5.1.5 Emprunt temporaire
- 5.1.6 Appel d'offres de la CRÉ Chaudière-Appalaches – Autorisation pour dépôt d'une offre
- 5.2 Fortissimus
- 5.3 Téléphonie cellulaire
- 5.4 Sécurité incendie
  - 5.4.1 Véhicules 4 places – Autopompes
  - 5.4.2 Padgets – Intérêt à se joindre à la demande de service de la Ville de Montmagny
- 5.5 Poste de la SQ
  - 5.5.1 Renouvellement - Contrat de déneigement
- 5.6 Système informatique
- 5.7 Fibre optique
- 5.8 Les SOLIDE versus le Fonds du CLD (réorganisation structurelle)
- 5.9 Demande d'appui du CLD de la MRC de Montmagny
  - 5.9.1 Projet Isle-aux-Grues
  - 5.9.2 Projet Grosse-Île
  - 5.9.3 Projet Berthier-sur-Mer
- 5.10 Programme de diversification
  - 5.10.1 Contrat MDEIE
  - 5.10.2 Mandat au CLD
  - 5.10.3 Recommandation – Agent rural
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Modification à la réglementation d'urbanisme
    - 6.1.1 Montmagny
  - 6.2 Schéma d'aménagement
    - 6.2.1 Rencontre avec la CPTAQ
  - 6.3 Projets régionaux
    - 6.3.1 Versements aux projets régionaux de développement et de mise en valeur
  - 6.4 Gestion des oies
    - 6.4.1 Entente spécifique CRÉ
  - 6.5 Transport collectif de la MRC de Montmagny
    - 6.5.1 Circuits urbains
  - 6.6 Pacte rural
    - 6.6.1 Projet Saint-Just-de-Bretenières
    - 6.6.2 Projet Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
    - 6.6.3 Projet Transport collectif de la MRC de Montmagny
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes d'août et septembre 2009
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 15 septembre 2009
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 CSP – Parrainage
  - 10.2 Clément Charland c. MRC de Montmagny
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 25 AOÛT 2009**

**2009-10-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 25 août 2009 soit adopté avec la correction suivante au point 5.2 DATES DES SESSIONS DE CONSEIL MODIFIÉES:

- La rencontre d'octobre 2009 aura lieu le 27 et non le 20 octobre 2009, le tout tel que décrit dans l'avis public affiché conformément à la Loi.

**ADOPTÉ**

### 3.2 SESSION AJOURNÉE DU 22 SEPTEMBRE 2009

2009-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session ajournée du 22 septembre 2009 soit adopté avec la correction suivante au point 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET AJOURNEMENT:

- Le texte suivant « *M. le **préfet adjoint** constate que le quorum n'est pas atteint.* »

Est remplacé par

« *M. le **préfet** constate que le quorum n'est pas atteint.* »

**ADOPTÉ**

## 4. RENCONTRE

## 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

### 5.1 LOCAUX

#### 5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT ET COÛTS

Les travaux de démolition du bloc E sont terminés. Ces travaux ont été payés à l'entrepreneur.

Pour les travaux de démantèlement du bloc D, le dernier niveau est complété et les autres niveaux sont presque également tous complétés. Il a été convenu avec l'entrepreneur que les lieux allaient être libérés au plus tard à la fin de la semaine du 5 octobre 2009. De plus, d'un commun accord avec l'entrepreneur responsable des travaux de démantèlement, l'ascenseur actuel demeurera en place encore quelques semaines afin de faciliter les travaux à venir.

#### 5.1.2 LOT 1 – DÉMOLITION ET DÉMANTÈLEMENT

Le bloc E est démoli tel que prévu au contrat.

Le bloc D est presque complété au niveau du démantèlement. J'ai convenu avec l'entrepreneur que les travaux seraient terminés au plus tard le 6 octobre prochain pour laisser le chantier libre pour le lot 2 qui est l'aménagement de l'enveloppe du bâtiment.

De plus, pour faciliter le transport des matériaux sur les quatre étages, d'un commun accord avec l'entrepreneur, l'ascenseur a été laissé sur place.

5.1.3 LOT 2 – ENVELOPPE EXTÉRIEURE

**5.1.3.1 Dépôt des soumissions et contrat**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat d'un bâtiment et qu'elle souhaite procéder à son aménagement pour y établir son siège social;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite terminer le projet au plus tard le 1<sup>er</sup> juin prochain;
- CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement de l'enveloppe du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres, les soumissions reçues sont les suivantes :
  - . Daniel Coulombe Construction  
(Saint-Cyrille) : 667 000,00 \$
  - . Maçonnerie Dynamique  
(Québec) : 659 315,29 \$
  - . Constructions Couture et Tanguay  
(Charny) : 649 810,00 \$
  - . Kamco Construction inc.  
(La Pocatière) : 637 000,00 \$
  - . Lévis Constructions  
(Lévis) : 872 000,00 \$
- CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise KAMCO Construction inc., au prix de 637 000 \$, taxes incluses;

**2009-10-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de KAMCO Construction inc. pour les travaux de réfection de la toiture, le changement des fenêtres et les travaux de maçonnerie pour une somme de 637 000 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

5.1.4 LOTS 2.1 ET 2.2

**5.1.4.1 Dépôt des soumissions et contrat – Lot 2.1**

Reporté, car en attente de l'acceptation du dernier scénario de branchement électrique par Hydro-Québec pour l'enlèvement de la dalle, l'enlèvement du réservoir d'huile et l'aménagement d'une partie de l'infrastructure du stationnement.

Par contre, dès que le tout se confirmera officiellement avec Hydro-Québec, la direction générale est autorisée à procéder par soumission sur invitation tel que déjà autorisé par le Conseil de la MRC.

#### 5.1.4.2 Dépôt des soumissions et contrat – Lot 2.2

Reporté, car en attente d'acceptation du dernier scénario de branchement électrique par Hydro-Québec versus les travaux du nouveau raccordement d'aqueduc, d'égout et d'électricité.

Par contre, dès que le tout se confirmera officiellement avec Hydro-Québec, la direction générale est autorisée à procéder par soumission sur invitation, tel que déjà autorisé par le Conseil de la MRC.

#### 5.1.5 EMPRUNT TEMPORAIRE

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à l'achat d'un bâtiment et qu'elle souhaite procéder à son aménagement pour y établir son siège social;
- CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt est en vigueur pour la réalisation dudit projet et qu'il sera nécessaire de procéder à un règlement d'emprunt temporaire pendant la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de Montmagny de procéder au financement permanent par tranche minimale d'au moins 500 000 \$;
- CONSIDÉRANT l'offre de Desjardins pour la fourniture d'une marge de crédit pour un financement temporaire d'un maximum de 4,8 M \$ offerte au taux préférentiel moins 75 points (on parle d'un taux de 1,5 % en date du 6 octobre 2009);
- CONSIDÉRANT également que deux conditions sont rattachées à ce taux, soit :
  - . Aucune admissibilité à la ristourne pour ce prêt;
  - . Demande de négociation de gré à gré pour le financement permanent;

2009-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la proposition de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny conditionnellement aux conditions pouvant être exigées du MAMROT en cours de réalisation de ce projet.

**D'AUTORISER** le préfet ou le préfet adjoint et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la MRC de Montmagny afin de procéder à l'emprunt temporaire pour le projet Place Bélanger, tel que le permet le règlement d'emprunt n° 2008-64 tel que modifié par le règlement n° 2009-66.

**QU'en** ce qui concerne les conditions émises, que celles-ci soient acceptées avec la précision suivante :

- le financement de gré à gré sera permis conformément à la Loi (c'est-à-dire qu'au 6 octobre 2009, le ministère des Finances autorise ce qui suit : l'institution financière pourra soumettre un taux pour le montant du financement permanent demandé par la MRC de Montmagny. Le ministère pourra émettre deux avis à la MRC sur le taux soumis par l'institution financière :

acceptation de l'offre déposée ou refus de l'offre déposée avec exigence du taux requis par le ministère. En cas de refus de la part de l'institution financière d'accorder à la MRC de Montmagny le taux exigé par le ministère, le ministère procédera alors à un appel d'offres public sans autre formalité envers l'institution financière.

**DE** prendre note que ces conditions peuvent être sujettes à changement par le MAMROT.

**ADOPTÉ**

#### 5.1.6 APPEL D'OFFRES DE LA CRÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES – AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE OFFRE

- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches a procédé à un appel d'offres pour son siège social;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny souhaite déposer une offre de location dans le cadre de cet appel d'offres;

2009-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale, après validation avec le Comité des locaux mandaté pour le suivi du dossier, à procéder au dépôt d'une offre de location de locaux à la CRÉ de Chaudière-Appalaches pour et au nom de la MRC de Montmagny dans les délais requis.

**ADOPTÉ**

## 5.2 FORTISSIMUS

Actuellement, le conseil d'administration de l'organisation est toujours affairer à fermer l'année 2 et à compléter les demandes de subventions. Un rapport d'événement est en préparation.

## 5.3 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Le 3 septembre dernier, une rencontre a eu lieu avec la MRC de L'Islet, le CLD de la MRC de Montmagny et M. Jacques Côté de Télus pour la desserte du sud du territoire en téléphonie cellulaire.

Suite aux discussions, il a été convenu que les programmes financiers disponibles visent à déployer Internet haute vitesse et non le cellulaire, et comme la région est couverte à plus de 90 % par Internet haute vitesse, on ne peut les utiliser pour augmenter la couverture cellulaire par la bande.

Ainsi, M. Jacques Côté de Télus s'est engagé à réaliser une étude de déploiement d'ici la fin de décembre 2009. Un document écrit a été demandé à cet effet. Objectif de l'étude : voir où pourrait être implantées les tours pour permettre le déploiement optimal et le coût de ces installations. Cependant, Télus mentionne que l'entreprise ne paierait pas pour l'implantation des infrastructures.

## 5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

### 5.4.1 VÉHICULES 4 PLACES – AUTOPOMPES

Suite à des décisions de la CSST obligeant les municipalités à avoir des véhicules autopompes 4 places, la FQM avait transmis aux municipalités un projet de résolution demandant l'intervention du MSP pour éliminer cette tangente. Le Ministre de la Sécurité publique a rappelé récemment dans un communiqué que l'obligation des municipalités n'est pas d'avoir un véhicule 4 places, mais d'avoir minimalement 4 pompiers pour une attaque intérieure (il y aurait eu confusion entre les normes NFPA de villes et de milieux ruraux). Une décision doit être rendue par la CSST d'ici la fin de novembre prochain afin de vérifier que le message se soit rendu.

### 5.4.2 PADGETS – INTÉRÊT À SE JOINDRE À LA DEMANDE DE SERVICE DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Suite à l'abandon du service padget par Télus (les services padgets avec les nouvelles technologies sont moins en demande), le Service incendie de la Ville de Montmagny a monté un cahier de charge pour obtenir des prix d'entreprises offrant un service padget. À la dernière rencontre des directeurs incendie, les représentants de la ville ont expliqué leurs démarches afin de sonder l'intérêt des directeurs à retenir le même fournisseur. Ainsi, on pourrait avoir une meilleure couverture sur le territoire.

## 5.5 POSTE DE LA SQ

### 5.5.1 RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

2009-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny renouvelle le contrat avec l'entreprise « Jacques et Raynald Morin inc. » au montant de 2 800 \$, plus les taxes, pour le déneigement du poste de la SQ pour la saison hivernale 2009-2010, soit de la première à la dernière neige et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**ADOPTÉ**

## 5.5 SYSTÈME INFORMATIQUE

- CONSIDÉRANT que depuis l'ajout de deux serveurs et la mise en place du processus de virtualisation des données, nous avons connu des problèmes importants, divers bris et une panne de serveur majeure d'une journée au retour des vacances d'été. Depuis ce temps, notre système connaît des lenteurs presque quotidiennement et une application n'est plus fonctionnelle, soit la gestion des archives;
- CONSIDÉRANT également que la sécurité des données est d'une importance vitale et que la relève dans une municipalité a toujours été un objectif non encore atteint jusqu'à maintenant :
- CONSIDÉRANT également que nous avons demandé un rapport à TELUS sur nos équipements actuels;

2009-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à procéder à une invitation à soumissionner auprès des deux fournisseurs suivants pour la fourniture d'équipements informatiques et de services de soutien technique:

- TELUS
- INFORMATIQUE EBR inc.

**ADOPTÉ**

### **5.7 FIBRE OPTIQUE**

Des demandes ont été faites à TELUS pour les coûts de raccordement du bureau municipal de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud au réseau de fibre optique régional, le déménagement du réseau de fibre à Place Bélanger et une offre pour des systèmes téléphoniques (incluant l'option de téléphonie IP).

DOSSIER À SUIVRE.

### **5.8 LES SOLIDE VERSUS LE FONDS DU CLD (RÉORGANISATION STRUCTURELLE)**

Une correspondance conjointe de la SOLIDEQ, de la FTQ et de la FQM en ce qui concerne une réorganisation pour l'intégration de la gestion de la SOLIDE au sein des CLD.

Une tournée des régions est prévue en janvier et février 2010 afin d'expliquer la réorganisation proposée.

### **5.9 DEMANDE D'APPUI DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY**

#### **5.9.1 PROJET ISLE-AUX-GRUES**

- **CONSIDÉRANT** que la MRC a signé avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un contrat de diversification et de développement applicable à la municipalité de l'Isle-aux-Grues;
- **CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soutient des projets d'affaires en lien avec ce contrat de diversification par l'entremise du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles;
- **CONSIDÉRANT** que la municipalité de l'Isle-aux-Grues a priorisé, dans son plan de diversification, le développement de services de proximité comme axe de développement;
- **CONSIDÉRANT** le contexte insulaire de l'Isle-aux-Grues et l'incapacité de ses résidents et de ses entreprises d'avoir accès à des services et produits d'une municipalité voisine via la voie terrestre;
- **CONSIDÉRANT** sa problématique de transport liée aux marées l'été et aux glaces l'hiver qui limite l'accès à certains services et au transport de marchandises et d'équipements;



- CONSIDÉRANT que l'été, le transport par le traversier est limité par la fréquence des traverses (2 à 3 par jour, selon la marée) et la capacité de tonnage du bateau qui atteint régulièrement le maximum en répondant aux besoins des camions de marchandise, des résidants et des touristes;
- CONSIDÉRANT que l'hiver, le transport se fait par avion de type Cessna et Islander (5 à 9 passagers) doté d'une capacité très limitée pour transporter des équipements et qu'avec la Société des traversiers du Québec, une seule traversée hivernale est orchestrée à partir de Lévis pour ravitailler en équipements, bétails et marchandises à fort volume;
- CONSIDÉRANT que des entreprises en place (fromagerie, fermes, restaurants, hébergements, pourvoiries) sont limitées dans leurs opérations ou dans leurs travaux à défaut de ne pouvoir avoir accès sur l'île à certains services, marchandises et équipements;
- CONSIDÉRANT qu'un projet d'affaires pour le démarrage d'un nouveau service de location d'outils et d'équipements a été refusé au financement par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, car le projet représentait un commerce offrant un service de proximité et que ce type de projet n'est pas admissible dans le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles;
- CONSIDÉRANT que ce projet d'affaires a un caractère exclusif sur l'île en étant non concurrentiel à un service existant;

2009-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
 APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny fasse parvenir au Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et au député de Montmagny-L'Islet la demande:

- . que pour une municipalité insulaire visée par le Contrat de diversification et de développement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation rende admissibles au financement les projets d'affaires touchant le secteur commercial offrant des services de proximité dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles.

**ADOPTÉ**

#### 5.9.2 PROJET GROSSE-ÎLE

- CONSIDÉRANT le projet d'investissement majeur à Grosse-Île par la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île;
- CONSIDÉRANT la diversification de l'offre touristique régionale et l'attrait d'un nouveau créneau de clientèles par ce projet;
- CONSIDÉRANT l'augmentation espérée de l'achalandage annuelle à Grosse-Île;

- CONSIDÉRANT la contribution au maintien de plus de soixante emplois dans la région de Montmagny (saisonniers et temps plein);
- CONSIDÉRANT la création d'un emploi supplémentaire à temps partiel ;
- CONSIDÉRANT l'embauche de plusieurs fournisseurs et contractants locaux et régionaux pour les divers travaux;
- CONSIDÉRANT les nuitées supplémentaires générées chez les hôteliers par l'accueil de nouvelles réunions corporatives et rassemblements ;
- CONSIDÉRANT les revenus additionnels espérés pour les sous-traitants / fournisseurs de la restauration;
- CONSIDÉRANT l'opportunité pour la corporation que ce projet contribue à son autofinancement;
- CONSIDÉRANT que la région s'est dotée en 2008 d'un plan de développement et de mise en marché touristique axé autour du développement de quatre expériences : Expérience Saint-Laurent, Expérience Appalaches, Expérience Branchée et Expérience Champêtre;
- CONSIDÉRANT que ce projet est un fer de lance du développement et de la mise en marché de l'Expérience Saint-Laurent où l'on veut consolider l'offre produits afin de vendre aux visiteurs une expérience globale leur permettant de *Voir* le Saint-Laurent, *Vivre* le Saint-Laurent et *Comprendre* le Saint-Laurent, le tout se traduisant par un développement et une mise en marché coordonnés :
  - . des aménagements et des infrastructures de détente et de contemplation aux abords du fleuve;
  - . des activités nautiques et maritimes à offrir au cœur même du Saint-Laurent;
  - . des activités d'interprétation autour de la côte, du fleuve et des îles la composant;

2009-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie moralement la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île dans la réalisation de son projet.

**ADOPTÉ**

#### 5.9.3 PROJET BERTHIER-SUR-MER

- CONSIDÉRANT les projets d'aménagement d'un parc fluvial à Berthier-sur-Mer qui unira visuellement des propriétés appartenant à la municipalité et à la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer inc.;

- CONSIDÉRANT que ce parc constituera une vitrine touristique pour le produit de Grosse-Île afin d'accroître la rétention des visiteurs;
- CONSIDÉRANT les besoins de réinvestissement dans les infrastructures de services du havre;
- CONSIDÉRANT que ce projet entraînera des sources de fonds générées supplémentaires pour les deux promoteurs que sont la municipalité de Berthier-sur-Mer et le havre;
- CONSIDÉRANT les retombées économiques supplémentaires générées;
- CONSIDÉRANT que la région s'est dotée en 2008 d'un plan de développement et de mise en marché touristique axé autour du développement de quatre expériences : Expérience Saint-Laurent, Expérience Appalaches, Expérience Branchée et Expérience Champêtre;
- CONSIDÉRANT que ce projet répond en tous points au développement et à la mise en marché de l'Expérience Saint-Laurent où l'on veut consolider l'offre produits afin de vendre aux visiteurs une expérience globale leur permettant de *Voir* le Saint-Laurent, *Vivre* le Saint-Laurent et *Comprendre* le Saint-Laurent, le tout se traduisant par un développement et une mise en marché coordonnés :
  - . des aménagements et des infrastructures de détente et de contemplation aux abords du fleuve ;
  - . des activités nautiques et maritimes à offrir au cœur même du Saint-Laurent ;
  - . des activités d'interprétation autour de la côte, du fleuve et des îles la composant;

2009-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX  
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie moralement la municipalité de Berthier-sur-Mer et la Corporation du Havre de Berthier-sur-Mer inc. dans la réalisation de leurs projets.

**ADOPTÉ**

## **5.10 PROGRAMME DE DIVERSIFICATION**

### **5.10.1 CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a signé un premier contrat de diversification en juillet 2007 pour les municipalités de Lac-Frontière, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Apolline-de-Patton et Saint-Paul-de-Montminy;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a également mis en place un plan d'intervention à l'intention des municipalités dévitalisées;

- CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues ont été identifiées comme étant très dévitalisées selon les critères retenus par le ministère et que celles-ci sont admissibles au Programme de diversification et de développement;
- CONSIDÉRANT que le ministère a confirmé l'offre financière d'une enveloppe additionnelle de 625 000 \$ avec l'ajout également de deux nouvelles municipalités visant par ce programme, soit les municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire offre le remplacement de ce contrat par un nouveau;
- CONSIDÉRANT également que selon certaines données ayant servi au calcul du taux de dévitalisation, d'autres municipalités de la MRC de Montmagny pourraient être identifiées comme étant très dévitalisées;

2009-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNINE L. MERCIER

APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet ou préfet adjoint ainsi que la directrice générale à signer le contrat de diversification et de développement pour et au nom de la MRC de Montmagny;

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny demande également au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de bien vouloir nous confirmer l'admissibilité possible d'autres municipalités de notre MRC à ce programme de diversification et de développement, s'il y a lieu, et également, que la signature de la présente entente par la MRC de Montmagny ne doit pas être considérée comme une renonciation à ce droit d'ajout.

**ADOPTÉ**

#### 5.10.2 MANDAT AU CLD

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a autorisé la signature du contrat de diversification et de développement avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.F) dudit contrat, la MRC de Montmagny doit confier au CLD de Montmagny la réalisation des actions associées au mandat de cet organisme;

2009-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE**, conformément à l'article 4.F) du contrat intervenu avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la MRC de la MRC Montmagny propose de confier un contrat au CLD de la MRC de Montmagny pour la réalisation des

actions associées au mandat de cet organisme en lien avec le contrat de diversification et de développement signé par la MRC.

**ADOPTÉ**

### 5.10.3 RECOMMANDATION – AGENT RURAL

- CONSIDÉRANT qu'un vaste mandat lié à la diversification s'est ajouté au cours des deux dernières années dans huit municipalités et que tout le travail supplémentaire de gestion et d'animation des collectivités a été supporté par l'équipe en place du CLD ;
- CONSIDÉRANT que des obligations avec la MAMROT s'ajoutent dans l'animation et l'accompagnement de trois municipalités très dévitalisées afin qu'elles soient supportées de façon soutenue et continue (et il est fort probable que de une à trois s'ajoutent);
- CONSIDÉRANT qu'il est pertinent d'actualiser les visions de développement dans les quatorze municipalités (le dernier exercice remontant à plus de cinq ans) et que de nouveaux joueurs feront leur entrée au sein de plusieurs conseils municipaux;
- CONSIDÉRANT que l'enveloppe financière liée au contrat de diversification entre la MRC et le MAMROT a été bonifiée jusqu'en 2014 (+ 200 000 \$) et que des argents sont disponibles pour soutenir les municipalités très dévitalisées (+ 165 000 \$);
- CONSIDÉRANT que le CLD demande un budget sur 24 mois pour assumer les services d'un deuxième agent de développement rural qui sera dédié :
  - . aux municipalités très dévitalisées (100 % de sa tâche pour les six premiers mois et 75 % de sa tâche durant les dix-huit autres mois);
  - . à supporter certaines actions dans les autres municipalités touchées par le mandat de diversification (25 % de sa tâche durant les dix-huit derniers mois);

**2009-10-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny recommande au Comité de diversification de la MRC de Montmagny l'embauche d'un agent de développement rural pour une période de 24 mois.

**ADOPTÉ**

## **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6.1 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

#### **6.1.1 MONTMAGNY**

**2009-10-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour modification au règlement d'urbanisme de la Ville de Montmagny afin de permettre les habitations multi-générationnelles dans les zones où les habitations unifamiliales isolées sont permises.

**ADOPTÉ**

## 6.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

### 6.2.1 RENCONTRE AVEC LA CPTAQ

2009-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny signifie à la CPTAQ son intention de procéder à la négociation des activités pouvant être autorisées dans les divers secteurs de la zone agricole permanente décrétée par la CPTAQ, compte tenu du dynamisme identifié pour chacun des secteurs.

**ADOPTÉ**

## 6.3 PROJETS RÉGIONAUX

### 6.3.1 VERSEMENTS AUX PROJETS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT ET DE MISE EN VALEUR

2009-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : MME JEANNINE L. MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse au CLD de la MRC de Montmagny, les sommes prévus dans le tableau ci-dessous afin d'appuyer le développement et la mise en valeur des projets et activités attribués à chacune des organisations.

Organisation	Projet, activité	Versement octobre 2009	À verser d'ici la fin de 2009
CLD	Fonctionnement et développement Stratégie touristique	77 250 \$	77 250 \$*
Parc régional des Appalaches	Fonctionnement et aménagement	49 334 \$	0 \$
CLD	Fonctionnement général de développement	74 450 \$	0 \$
CLD	Stratégie industrielle	18 000 \$	18 000 \$
Parc linéaire Monk	Fonctionnement	7 000 \$	0 \$
Agence des forêts privées	Fonctionnement	1 500 \$	0 \$
SDEM	Communications régionales Montmagny	10 000 \$	6 750 \$

\* : À ajuster suite à une vérification des sommes versées directement au CLD par la Ville de Montmagny et des transferts entre la MRC et le CLD pour le VVAP.

**ADOPTÉ**

## 6.4 GESTION DES OIES

### 6.4.1 ENTENTE SPÉCIFIQUE CRÉ

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré M. Martin Vaillancourt et M. Pierre Drouin, respectivement de la CRÉ Chaudière-Appalaches et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin de préparer les bases de l'entente spécifique. M. Pierre Drouin contactera les ministères et sociétés concernés (MRNF, MAPAQ, Financière agricole) afin d'évaluer leur intérêt à participer financièrement au projet. Par la suite, les fédérations et organisations régionales (UPA, pourvoyeurs, représentants de la faune, ATR, etc.) seront invitées à une rencontre.

Il est à noter que le projet ne part pas à zéro puisqu'un plan de gestion intégrée a été réalisé par le Service canadien de la faune (SCF).

Du côté d'Environnement Canada, un projet complémentaire est en élaboration afin de réaliser des expériences de culture ou de pratiques culturelles qui seraient moins endommagées par le passage des oies. Une rencontre à ce sujet est prévue le 30 octobre prochain.

## 6.5 TRANSPORT COLLECTIF DE LA MRC DE MONTMAGNY

### 6.5.1 CIRCUITS URBAINS

Le Transport collectif de la MRC de Montmagny a réalisé son lancement de circuits urbains. Toutes les affiches sont installées. Lors de la rédaction du cahier, il restait à finaliser des ententes avec des transporteurs. Plus de détails seront présentés lors de la séance.

## 6.6 PACTE RURAL

### 6.6.1 PROJET SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

2009-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, à la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, une aide financière de 2 880 \$ pour la réalisation du projet d'affichage d'accueil totalisant 3 600 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.6.2 PROJET SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

2009-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse, dans le cadre du Pacte rural, à la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, une aide financière de 9 195 \$ pour la réalisation d'un projet totalisant 13 723 \$ afin de procéder à l'achat d'équipements pour le centre communautaire local.

**ADOPTÉ**

6.6.3 PACTE RURAL 2002-2007

2009-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny adopte le rapport d'utilisation des fonds du Pacte rural 2002-2007 produit par le MAMROT et confirme que les montants ont été utilisés conformément aux normes inscrites au Pacte rural 2002-2007 et à ses annexes.

**ADOPTÉ**

**7. CORRESPONDANCE**

**8. FINANCES**

**8.1 COMPTES D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2009**

2009-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME  
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

No.	Montant	Fournisseur
C190335	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190336	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190337	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190338	942,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C190373	169,32	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C190374	169,32	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C190556	20 000,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
I190560	4 321,20	Hydro Québec
I190561	827,37	Télus Québec
I190562	1 086,15	Revenu Canada
I190563	9 570,08	Revenu Canada
I190564	8 765,70	Ministre du revenu du Québec
C190565	253,39	Catellier, Marcel
C190566	50 000,00	Société du Parc linéaire Monk
C190567	21 000,00	Parc régional des Appalaches
C190568	12 396,00	Subvention SHQ
C190569	3 118,00	Subvention SHQ
C190570	34,27	Roy, Jacques André
C190571	402,00	Fonds de l'information foncière
C190572	9 014,52	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190573	1 359,48	Bureautique Côte-Sud enr.
C190574	83,16	À La Rive Inc.
C190575	145,61	Journal l'Oie blanche
C190576	35,20	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C190577	28,22	Corporation informatique Bellechasse
C190578	85,65	Montmagny Air Service inc.
C190579	3 328,68	Raymond Chabot Grant Thornton
C190580	27,67	Société canadienne des postes
C190581	609,53	Publicité plastique Blais Ltée
C190582	21,50	Labrador Laurentienne inc.
C190583	443,95	Robert Corbin & fils inc.
C190584	2 257,50	Les Arts de la scène de Montmagny
C190585	13 633,38	Servitech inc.
C190586	11 867,81	Services sanitaires Roy
C190587	13,10	Aubé, Luca
C190588	20,00	Conseil de la Culture rég. Qc /Chaud.App
C190589	6 420,89	Richard Pelletier, Plan d'architecture



C190590	1 532,28	Groupe conseil Génicom
C190591	123,32	Centre de service François Côté
C190592	1 508,00	Peintures récupérées du Québec
C190593	247,20	Publications du Québec (Les)
C190594	223,27	Les services technologiques A.C. inc.
C190595	7 578,30	S S Q - Groupe financier / Ass.-coll.
C190596	7 356,74	Campor
C190597	48,03	Québec linge, service d'uniformes
C190598	584,19	Les alarmes Clément Pelletier inc.
C190599	1 800,00	David Deschênes, sculpteur
C190600	228,00	Mondial de force du Canada
C190601	205,10	Vigneault Montmagny inc.
I190602	7 440,16	Ministre du revenu du Québec
C190603	546 725,00	CLD de la MRC de Montmagny
C190604	2 633,00	Subvention SHQ
C190605	2 563,00	Ministre des finances du Québec
C190606	530,00	Club social de la MRC de Montmagny
C190607	69 956,00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C190608	126,00	Fonds de l'information foncière
C190609	2 117,04	Bureautique Côte-Sud enr.
C190610	204,75	Fédération québécoise des municipalités
C190611	38,83	Journal l'Oie blanche
C190612	132,06	Peuple Côte-Sud
C190613	220,10	Bernier Imprimeurs inc.
C190614	232,95	Montmagny air service inc.
C190615	12 750,00	CLD de la MRC de Montmagny
C190616	137,86	Société canadienne des postes
C190617	1 200,00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C190618	1 200,00	Municipalité de Lac-Frontière
C190619	200,00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny
C190620	49,67	Fleurs & Jardins Lemieux
C190621	72,50	Labrador Laurentienne inc.
C190622	2 257,50	Jacques & Raynald Morin
C190623	28,22	Impression Rive-Sud
C190624	3 453,98	Inspecc-Sol Inc.
C190625	1 482,80	MRC de Bellechasse
C190626	173,27	Fleuriste La Rose des vents
C190627	6 800,00	Centre de plein-air Ste-Apolline
C190628	15,00	Ruralys
C190629	14 963,48	Servitech inc.
C190630	8 472,16	Services sanitaires Roy
C190631	73,37	Groupe conseil Génicom
C190632	1 415,35	Peintures récupérées du Québec
C190633	9 005,00	École nationale des pompiers Québec
C190634	56,44	Constructo SÉ@O
C190635	67,69	Michel Proulx Meubles
C190636	23,14	Formaca
C190637	4 987,30	Société développ. économ. de Montmagny
C190638	70,00	Villégiature & Pourvoirie Daaquam
C190639	2 000,00	Pisciculture de L'eau à la bouche inc.
C190640	236,70	Alimentation Danielle et Serge
C190641	24 535,86	Campor
C190642	48,03	Québec linge, service d'uniformes
C190643	341,39	Construction André Deschênes inc.
C190644	316,05	Accès Solutions technologiques
C190645	1 834,22	Arpentage Côte-du-Sud
C190646	15 576,75	Usinage TLC
C190647	750,00	Manoir des Érables
C190648	67,73	La P'tite Cordonnière
C190649	56,47	Entretien ménager Denis Leblanc
C190650	10 000,00	Subvention SHQ
C190651	930,00	Subvention SHQ
C190652	24 268,13	Alphonse Lamonde inc.
C190653	959,44	Usinage TLC

C190654	275,29	Catellier, Marcel
I190655	331,15	Telus Québec
I190656	101,84	Telus Québec
I190657	296,66	Telus Mobilité
I190658	488,80	Visa
I190659	38,95	Visa
I190660	349,02	Revenu Canada
I190661	4 749,85	Revenu Canada
I190662	8 052,49	Ministre du revenu du Québec
I190663	7 760,61	Ministre du revenu du Québec
I190664	827,37	Télus Québec
I190665	40,62	Visa
I190666	101,84	Telus Québec
I190667	376,19	Telus Québec
I190668	297,56	Telus Mobilité
I190669	968,46	Télus Québec
C190670	105,60	Desrosiers, Jean-Guy
C190671	3 004,84	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C190672	219,95	Bureautique Côte-Sud enr.
C190673	2 028,18	Desjardins sécurité financière
C190674	6 930,88	S S Q - Investissement et retraite
C190675	249,45	Fédération québécoise des municipalités
C190676	320,00	La Capitale - Gestion financière
C190677	310,75	Comm. adm. de régime de retraite et d'assurance
C190678	436,83	Journal l'Oie blanche
C190679	169,31	Peuple Côte-Sud
C190680	124,16	Transcontinental
C190681	5 294,50	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C190682	60,00	Conseil des monuments et sites du Québec
C190683	10 010,00	Centre de plein-air Ste-Apolline
C190684	272,46	Université Laval
C190685	13,10	Aubé, Luca
C190686	98,60	Éditions Yvon Blais
C190687	991,06	Évolutra Corporation
C190688	1 074,73	CFER de Bellechasse
C190689	4 208,43	U.S.D. inc.
C190690	242,68	Éduc Expert
C190691	232,97	Ge Canada Equipment Financing G.P.
C190692	221,52	Groupe Dynaco - BMR
C190693	84,42	Société coopérative agricole Montmagny
C190694	142,39	Multiprojets RS
C190695	40,00	Guimont, Steve
	<b>1 052 450,22 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer d'août et septembre 2009 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 1 052 450,22 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

## 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 15 SEPTEMBRE 2009

Un état des revenus et dépenses est déposé au 15 septembre 2009 ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009. Un très léger surplus est anticipé pour l'année 2009.

## 9. RAPPORT DES COMITÉS

## 10. VARIA OUVERT

### 10.1 CSP - PARRAINAGE

La rencontre du comité de travail a eu lieu. Ce dossier sera présenté lors de la réunion de novembre prochain.

### 10.2 CLÉMENT CHARLAND C. MRC DE MONTMAGNY

Le 15 septembre dernier, Me Jacques Parent a représenté la MRC en Cour d'appel lors de la présentation de la requête de Clément Charland visant à obtenir une permission d'en appeler du jugement rendu en Cour supérieure.

La Cour d'appel a rejeté la requête de M. Charland sur le banc. L'ultime recours de ce dernier est un permis d'en appeler à la Cour suprême. Il a trente jours pour le faire.

## 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h15.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Nancy Labrecque, dir. générale

